

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 27/2 (2000)

DOI: 10.11588/fr.2000.2.47088

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

wuchsen. Wolfgang BURGDORF lokalisiert in der protestantischen Dichtung die aggressiven Töne der im Spannungsfeld Preußen–Österreich–Reich um 1760 aufflammenden Nationalgeist-Debatte. Eine anregende Skizze von den Zusammenhängen von Herrschaft, Kommunikation und Identität präsentiert Wolfgang BEHRINGER. Winfried SCHULZE stellt in den Generallandtagen der österreichischen Erbländer des 16. Jhs. Alternativen der Staatsbildung vor. Heinz NOFLATSCHER handelt nur cursorisch von den Begriffen Staat und Nation in der politischen Sprache Österreichs in der Frühen Neuzeit, während Hans HEISS mit seinen Erörterungen über das Österreichbewußtsein der Kameralisten nichts Neues bringt. Viel innovativer und überzeugender hingegen Markus VÖLKEL, der den Fragen von Identitäts- und Traditionskonstruktion im Feld der höfischen und regionalen Historiographie Österreichs im 17. Jh. nachgeht. Peter BLICKLE demonstriert in Real- und Wahrnehmungsgeschichte, wie die Motive von Freiheit, Tyrannenmord und Verschwörung im 15. Jh. zu Elementen der Schweizer Traditionsbildung wurden. Im vierten Teil überwiegen Beiträge zu Italien: Mario MERIGGI spürt dem Bild Norditaliens in der heutigen Geschichtsforschung nach, Lucio GAMBI handelt von der Erfindung der Regionen und Gabriele B. CLEMENS zeigt, wie wenig Einfluß lokale und regionale Geschichtsvereine auf die öffentliche Meinung im 19. Jh. ausübten. Die von Stefan FISCH für das Elsaß entwickelten Modelle von regionalen und nationalen Identitätsmustern, -verschiebungen und -überlagerungen von 1870/71 bis 1918 könnten auch für andere europäische Regionen gute Dienste leisten. Der Band zeigt, wie obsolet die Grenzen der Nationalstaatsgeschichtsschreibung geworden sind: ein Baustein auf dem Weg zu einer Geschichte Europas.

Grete KLINGENSTEIN, Wien/Graz

Winfried DOTZAUER, *Die deutschen Reichskreise (1383–1806). Geschichte und Aktenedition*, Stuttgart (Franz Steiner) 1998, 687 p.

Par son ampleur et son poids documentaire, ce livre vient assurément prendre place parmi les quelques sommes consacrées aux principales institutions du Saint-Empire. Sa parution est un signe du renouveau s'attachant à celles-ci depuis une vingtaine d'années. Dans l'historiographie contemporaine, il n'a pratiquement aucun précédent récent à son échelle, si ce n'est en ce qu'il remanie un premier essai du même auteur (*Die deutschen Reichskreise in der Verfassung des alten Reiches und ihr Eigenleben, 1500–1806*).

La partie éditoriale est assez modeste (82 pages). Elle comporte pour chaque cercle un précieux état des principales sources originales et imprimées disponibles en la matière. L'ouvrage se limite à reproduire un *Kreisabschied* pour chaque cercle, sauf pour les deux qui n'en édictèrent jamais (Autriche et »Bourgogne«), y substituant en ce dernier cas un extrait du *Burgundischer Vertrag* de 1548, et y ajoutant un recès intercirculaire. L'équilibre chronologique de cette sélection apparaîtra un peu décalé en amont: 6 pièces pour le XVI^e siècle, 3 pour le XVII^e (dont la plus tardive de 1664) et aucune au XVIII^e.

Le champ historique annoncé par le titre (1383–1806) semble rompre avec la césure habituellement appliquée autour de 1500 à l'étude des institutions impériales. Précisons tout de même à l'intention du lecteur médiéviste, qu'il n'y trouvera que 10 pages de son ressort. On n'en fera pas reproche à l'auteur, la période 1386–1500 n'ayant vu agiter en la matière que des projets restés lettre morte, mais qui inspireront la mise en place ultérieure des cercles.

La partie moderne du livre s'ouvre par un historique général, tour à tour institutionnel et politique de l'histoire des cercles, et se clôt sur une étude sélective de trois aspects (inégalement importants) de leur activité, à titre monétaire, judiciaire (présentation des juges du *Reichskammergericht*) et militaire (drapeaux et uniformes). Entre ces deux volets répondant à une approche d'ensemble, le cœur du livre (360 pages sur 495 hors section éditoriale) consacre un chapitre monographique à chacun des dix cercles. On ne s'étonnera pas de la part inégale accor-

dée aux «bons élèves» (*Musterknaben*) du système (61 pages pour la Franconie), ou à l'opposé à un cercle comme celui d'Autriche entité quasi-fictive ne se distinguant guère de l'Autriche tout court. On s'étonnera davantage de la part considérable accordée au cercle de «Bourgogne» (Pays-Bas-Franche-Comté) (50 pages, contre 38 pour le cercle de Souabe, autrement représentatif). Le déséquilibre est d'autant plus surprenant que l'auteur s'attache essentiellement à montrer que ce cercle, comme celui d'Autriche et pour les mêmes raisons, est un «faux cercle», voire même d'une appartenance impériale discutable. Vu sous cet angle, le débat est un peu hors sujet, puisqu'il pose un problème de souveraineté, concernant l'Empire en général et n'ayant rien de particulièrement «circulaire». Cette section quelque peu excroissante n'en offre pas moins une mise en état substantielle de cette question.

Le positionnement général de l'auteur ne flatte pas son sujet «revêche» («spröde») (p. 14), que son livre ne prétend pas arracher à sa dominante d'éphémère et d'échec («Am Ende des Bandes scheint ... der Eindruck des Strukturlosen, Zufälligen ... zur Erfolglosigkeit Verurteilten zu überwiegen», p. 581). Les mérites qu'il reconnaît aux cercles ont le plus souvent allure concessive et il entend garder ses distances par rapport aux «sympathisants» d'une certaine historiographie circulaire, s'appuyant essentiellement sur des sources formelles (recès officiels, gloses de jurisconsultes), n'offrant qu'un écho lointain des réalités, et dont les résultats d'exploitation restent sans commune mesure avec les efforts déployés (p. 11). Même par effet de travaux ultérieurs, la matière ne paraît à l'auteur promettre aucune découverte «sensationnelle» (p. 14, p. 579). Et il va jusqu'à poser la question de savoir si l'histoire des cercles justifie le travail de traiter les milliers de paragraphes de textes si souvent restés vains, et de défricher les 137 m de cartons correspondants des archives viennoises. W. Dotzauer répond pourtant à la question par un modeste *probablement ... oui* (p. 581–582). Au delà même du sort historiographique notoirement privilégié s'attachant aux cercles dits antérieurs (Souabe, Franconie, Haut-Rhin), l'auteur va jusqu'à admettre l'hypothèse qu'au moins certains autres (notamment Haut-Rhin, Rhénanie-Westphalie et Basse-Saxe) pourraient être encore victimes d'un notable déficit de recherche (p. 34).

L'idée de compenser l'émiettement «territorial» de l'Empire par la mise en place de regroupements régionaux (*Parteien, Rotten, Viertel, Bezirke, Kreise*: cercles) a fait son chemin à partir du *Landfrieden* de Nuremberg, sous le roi Venceslas (1383). Parmi les ébauches, restées pratiquement académiques pendant plus d'un siècle, le projet royal présenté à la diète de Nuremberg de 1438 fait apparaître pour la première fois les six cercles (Rhénanie, Rhéno-Westphalie, Souabe, Franconie, Bavière, Saxe), initialement appelés à prendre corps par la suite. On y reconnaît dans une large mesure l'ombre des anciens « duchés ethniques » (*Stammesherzogtümer*) allemands, associés à des créations plus empiriques, telle cette (haute) Rhénanie, que l'auteur qualifie de véritable «produit d'embarras» («zusammenhangloses Verlegenheitsprodukt») (p. 204). Ces six unités commenceront à acquérir forme institutionnelle en 1500 comme base de recrutement du premier *Reichsregiment*, puis seront associées en 1507 à la présentation des assesseurs du *Reichskammergericht*. Une nouvelle étape sera franchie en 1512, au titre de la mise en œuvre de la procédure d'exécution d'Empire, par l'adjonction de trois nouveaux cercles (Autriche, Bourgogne, Rhénanie électorale) puis par l'éclatement de la Saxe en Haute et Basse-Saxe (qui ne sera toutefois consommé qu'un peu plus tardivement). Ce nouveau partage en 10 cercles alternera encore pendant un temps – selon les finalités assignées – avec l'ancien partage à six, puis il finira par s'imposer comme grille circulaire définitive. On nuancera le passage affirmant que la *Reichsritterschaft* se soit dès le départ entièrement tenue hors des cercles (p. 142): les premiers recès relatifs aux cercles y incluent jusqu'en 1522 la chevalerie immédiate du Hegau. Pour l'essentiel, à partir de l'adjonction d'une partie du cercle rhéno-westphalien à celui de «Bourgogne» (1548), la géographie formelle des cercles ne bougera pratiquement plus.

Elle se modifiera surtout politiquement de l'intérieur par effet de cumuls de successions laïques ou d'unions personnelles épiscopales. Les regroupements politiques, de droit ou de

fait, qui en résulteront, contribueront largement à réduire la pluralité territoriale des cercles aux bénéfices des plus puissants de leurs membres (Karl Theodor de Bavière en arrivera à réunir 9 des 12 voix laïques du sien), voire à rassembler entre les mêmes mains la direction de plusieurs cercles. La viabilité du système s'en trouvera fortement hypothéquée.

Il ne saurait être question ici de suivre le parcours de l'ouvrage à travers les différents cercles, et il est difficile d'en extraire une esquisse »moyenne«, adaptées à la fois à l'activité simili-souveraine (»hoheitsähnlich«) des uns, et au caractère de quasi coquilles vides (»fast leere Hülsen«) des autres (p. 583). La dernière catégorie inclut dès le départ, on l'a vu, l'Autriche et la »Bourgogne«. Les deux Saxons les rejoindront vers la fin du XVII^e siècle (dernières diètes 1682/83). La Rhénanie électorale offrira un modèle intermédiaire entre ces quatre précédents cercles et les quatre autres. Ceux-ci, tout spécialement la Souabe et la Franconie, conserveront une relative diversité territoriale, qui leur permettra d'assez bien répondre, jusqu'à la fin de l'Empire à leur vocation première.

Les institutions circulaires (directoires et offices convocateurs, diètes, charges administratives, et militaires) sont évoquées par W. Dotzauer dans les variantes de chaque cercle, avec une insistance spéciale sur le rôle des assemblées (*Kreistage*). Le cercle de Souabe ne tient pas moins de 270 diètes entre 1517 et 1806 (p. 145). A la différence de la diète d'Empire, où l'on vote collégalement et où les collèges peuvent se bloquer, les cercles privilégient les votes individuels à la majorité simple, permettant aux plus petits Etats de se faire entendre. Toutefois, à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle le rôle des assemblées plénières tend à reculer devant celui de réunions intermédiaires plus restreintes (*Direktorialtage, engere Konvente* etc. ...), faisant la part belle aux plus puissants.

S'agissant de l'activité des cercles, l'ouvrage accorde une place de choix à leur rôle militaire (le petit chapitre sur les drapeaux et uniformes semblent attester d'une prédilection de l'auteur en ce domaine). Rôle à l'occasion dislocateur de l'Empire comme au temps de la guerre de Trente Ans (collusion suédoise du cercle de Basse-Saxe), rôle plus souvent au service défensif de l'Empire. L'auteur concède au couple Souabe-Franconie d'avoir été un pilier de la défense impériale contre les assauts de Louis XIV (»tragende Säule der Verteidigungspolitik ... gegen Frankreich«, p. 148) Le rôle militaire des cercles se prolongera à cette occasion par leur ralliement – à l'instar des principaux territoires – au système du *miles perpetuus* (p. 150: effectif de guerre de la Souabe en 1703: 12 123 hommes, effectif de paix en 1732: 3992). C'est à coup sûr ce poids militaire des cercles qui leur vaudra d'accéder à la personnalité quasi-internationale: toutes les grandes puissances (jusqu'aux États-Unis d'Amérique!) finirent par se faire représenter diplomatiquement près des principaux d'entre eux (p. 50)

A titre administratif et judiciaire, le lecteur appréciera la section substantielle consacrée au rôle des cercles dans la présentation des juges du *Reichskammergericht*. Ce chapitre s'élargit incidemment (p. 464–466) à la fonction des cercles comme exécuteurs des décisions des tribunaux d'Empire. La matière aurait peut-être justifié une attention plus soutenue, et on ne suivra guère l'affirmation de l'auteur selon laquelle le Conseil aulique aurait été à cet égard »très en retrait« sur la Chambre impériale. Certains des cas cités (dont l'énorme contentieux mecklembourgeois) en font foi. Leur mention est succincte et ne récapitule même pas d'autres cas importants éparpillés au fil des chapitres antérieurs (dont l'exécution de la Hesse-Cassel suite à son invasion du Schaumburg-Lippe en 1787, p. 330) A titre indicatif, ajoutons aux exemples donnés – et pour des cas majeurs de l'époque la plus tardive – l'exécution des ducs de Saxe ayant essayé de subvertir le duché de Saxe-Meiningen en 1763, celle de l'Electeur Palatin suite à son occupation d'Aix-la-Chapelle en 1769. A dire vrai, toute la procédure d'exécution circulaire de la période postérieure à 1648 reste à examiner. Signalons que le Conseil aulique – au moins lui – n'hésitait pas à bousculer le tandem des deux princes convocateurs de cercle, lorsque l'un des deux freinait l'autre, et qu'il les habilitait à exécuter »ensemble ou séparément« (clause *samt und sonders / conjunctim aut seorsim*).

Dans le domaine de la politique économique et sociale une attention bien venue est accordée au rôle des cercles en matière monétaire (*passim* et chapitre spécial). Le livre fait aussi une place insistante à leur action de »police« au sens du terme d'Ancien régime: lois artisanales et corporatives (en partie en écho aux lois d'Empire de 1731/34), contrôle des prix et de la circulation des marchandises, création de routes, assouplissement des barrages douaniers, lois somptuaires, prophylaxie sanitaire et vétérinaire, élaboration d'une science politique économique régionale (statistique et cartographie circulaire), etc. ...

A tout prendre, les principaux cercles sont donc parvenus à assumer un rôle échappant à la fois à la faiblesse de l'Empire et à l'étroitesse spatiale des territoires (»für die schwerfällige Reichsgewalt zu lästig, für die Einzelterritorien zu grenzüberschreitend«) (p. 579). Par l'envers de la médaille, l'endettement même des cercles (2 millions de florins pour celui de Franconie en 1793, p. 87) atteste de la réalité de leur activité. L'ouvrage de W. Dotzauer le documente avec force et nuances.

La conception générale de son livre illustre cependant un peu trop son sous-titre (»Geschichte«) au sens le plus événementiel du terme, et son plan »multimonographique« amène à revoir inlassablement les mêmes événements – telles les guerres de Louis XIV – autant de fois qu'il y a de cercles, sans compter leur reprise en partie générale. C'est un choix, mais l'analyse *institutionnelle* des cercles n'y trouve pas vraiment pas son compte. L'aperçu général proposé sous le titre »Strukturen der Einrichtungen der deutschen Reichskreise 1500–1806« (18 pages) ne répond guère l'approche synthétique et comparative que l'on aurait pu attendre d'une étude se rapportant à 10 entités géopolitiques parallèles, se prêtant à des comparaisons sérielles et à des réponses classables selon une même grille de questions systématisées: ventilation quantitative et qualitative des *Kreisstände*, quotes-parts théoriques et réelles, fiscales, militaires ou camérales, composition des offices convocateurs et directoriaux, profil chronologique et qualitatif des tenues d'assemblées, couplages successifs (selon l'époque et selon les cas) de la représentativité »horizontale« des cercles et de la hiérarchie verticale – collégiale ou »individuelle« des *Reichsstände* ... Les réponses sont certes apportées, mais non regroupées. Qui recherche par exemple la fréquence comparative des diètes jusqu'à leur dernière tenue dans les différents cercles, doit se faire sa propre synthèse à partir des données énumérées en annexe (encore les listes fournies sous les rubriques *Kreistage* comportent-elles des éléments de nature parfois variable). Les tableaux statistiques sont rarissimes et sommaires (cf. p. 462, schème de présentation camérale aboutissant à la somme $26 + 25 = 50!$). On ne trouvera non plus aucune table chronologique, aucun organigramme institutionnel, ni aucune carte ...

On sera bien d'accord avec l'auteur que des approches monographiques ne peuvent apporter que les pierres d'une histoire d'ensemble restant à achever (»Bausteine ... für ein letztlich wohl nie abgeschlossenes Gebäude einer Gesamtdarstellung« (p. 499). L'auteur lui-même ne revendique qu'un apport limité (»einige wichtige Stichworte«) et provisoire (»in vorläufiger Form«) (p. 583). Le livre ne dément certes pas ses prudentes ambitions. D'un point de vue institutionnel surtout, il ne saurait périmer le recours au vénérable traité de J. J. Moser (»Von der Teutschen Crays-Verfassung«, 1773), avec lequel l'auteur se montre parfois assez sévère (p. 17, p. 33) Riche et touffu, l'ouvrage répond moins aux exigences d'une véritable synthèse, qu'il n'apporte une substantielle masse de données, étendue pour la première fois dans la littérature récente à la totalité des cercles. A ce titre, il prendra assurément rang parmi les ouvrages de référence concernant les principaux organes de l'Empire aux Temps modernes.

Jean-François NOËL, Paris